
Députation des communes de Fleury-Merogis et Plessis-Lecomte qui font hommage des vases et ornements de leurs églises à la Convention, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Députation des communes de Fleury-Merogis et Plessis-Lecomte qui font hommage des vases et ornements de leurs églises à la Convention, lors de la séance du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 611;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39977_t1_0611_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Une députation des habitants de la commune de Ville-Maison (Villemoisson-sur-Orge) dépose sur l'autel de la patrie l'argenterie, les cuivres et les linges de ses églises : elle offre les bras de ses concitoyens pour détruire les tyrans et les traîtres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des citoyens de la commune de Villemoisson-sur-Orge (2).

Les citoyens de la commune de Villemoisson-sur-Orge, district de Corbeil, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

Je viens, au nom de la commune de Villemoisson-sur-Orge, déposer dans le sein de la Convention nationale l'argenterie et les cuivres dépendant de notre ci-devant église. Voyant que toutes les communes de la République s'empressent de déposer les leurs pour aider à faire la guerre et terrasser les tyrans qui, tous les jours, essayent de renverser et de détruire notre liberté et de ramener une nation libre à l'ancien régime et nous rendre esclaves des vrais républicains (*sic*). Comme des citoyens de la commune de Villemoisson-sur-Orge s'empresseront toujours (*sic*) et répandront, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour faire le bonheur de la République une et indivisible. Oui, citoyen Président, nous vous apportons ces débris, et tout prêts à vous offrir notre corps pour détruire ces traîtres et cette ligne de tyrans depuis tant de siècles que nous sommes conduits par eux comme un berger conduit ses moutons à la bergerie, le moment est arrivé où il faut terrasser ces despotes sanguinaires et suivre le serment que nous avons tant de fois répété : vaincre ou mourir, ces deux mots doivent pénétrer jusque dans le fond du cœur des vrais républicains et doivent faire rougir de honte celui qui n'a pas dans son cœur du respect et de la soumission aux lois sages que vous décrêtez tous les jours pour faire le bonheur d'une république et d'une nation française.

Citoyen Président, nous venons aussi déposer le linge qui appartenait ci-devant à notre église pour servir à panser les plaies des braves défenseurs de la patrie afin qu'étant guéris ils retournent pour la seconde fois combattre les ennemis de la patrie.

Voilà, citoyens représentants, ce que les habitants de la commune de Villemoisson ont l'honneur de vous témoigner et vous demandent que vous leur accordiez les honneurs de la séance.

« Vive la République, la liberté et l'égalité ! »

Une députation des communes de Fleury, Mérogès et Duplessis-le-Comte (Fleury-Mérogis et Plessis-Lecomte), réunies, font l'hommage des vases et ornements de leurs églises : elles ne

veulent plus d'autre culte que celui de la raison. Le ci-devant curé Duplessis [DU PLESSIS] dépose ses lettres de prêtrise, et renonce à son traitement.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse lue par la députation des communes de Fleury-Mérogis et Plessis-Lecomte (2).

« Citoyens législateurs,

« Les communes de Fleury-Mérogis et du Plessis-Lecomte réunies nous députent vers toi pour t'offrir ce métal que les despotes qualifiaient de plus précieux, afin de pouvoir, par leurs impositions, asservir les humains que la divinité suprême avait fait naître libres.

Mais reconnaissant que, dans tes mains, ce métal n'aura d'autre prix et d'autres usages que le soutien de la liberté, l'égalité et l'unité, qui sont les principales colonnes qui soutiendront la République, non seulement les citoyens de la commune de Fleury l'offrent ce peu de métal qu'ils avaient en leur possession, mais ils offrent encore leur vie et leur sang pour l'affermissement de la liberté, que l'Être suprême a si profondément gravée dans le cœur des Français, et nous, persuadés que tu sacrifieras jusqu'à ta vie pour faire triompher la liberté.

« Le ci-devant curé du Plessis-Lecomte, réuni à la commune de Fleury, offre sur l'autel de la patrie sa lettre de prêtrise, et renonce à l'exercice du culte catholique, et à tout enseignement fanatique qui en sont les principaux appuis; en outre, quoique très pauvre, offre sur l'autel de la patrie un ciboire et trois autres vases d'argent, une chasuble, une étole, le voile et le manipule, à lui appartenant en propre.

« La commune de Fleury-Mérogis demande à la Convention nationale que le nom du Plessis-Lecomte, réuni à Fleury, soit nommé Le Plessis-l'Égalité. »

Dépôt des lettres de prêtrise du citoyen Courcy (3).

Le 4 frimaire, l'an II de la République une et indivisible, s'est présenté au greffe de la municipalité, Charles-Nicolas Courcy, lequel a déclaré qu'il cessait ses fonctions curiales à compter de ce jour, et, pour prouver sa renonciation, il s'est dessaisi à l'instant de sa lettre de prêtrise qu'il nous a prié de remettre entre les mains de la municipalité pour la déposer, avec les divers objets servant au culte catholique, sur l'autel de la patrie, et j'ai, audit citoyen Courcy, ci-devant curé du Plessis-le-Comte, donné récépissé de sa déclaration et de sa lettre de prêtrise, comme aussi d'une chasuble, avec l'étole, le manipule et le voile au galon d'or, et encore le ciboire et les trois vases destinés aux saintes huiles, le tout en argent, qu'il offre à la patrie.

Citoyen COURCY, ci-devant curé du Plessis-le-Comte.

1. *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 317.

2. *Archives nationales*, carton F¹⁹ 876, dossier Courcy.

3. *Archives nationales*, carton F¹⁹ 876, dossier Courcy.

1. *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 315.

2. *Archives nationales*, carton C 283, dossier 810.